



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME,
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA NORMALISATION,
DE LA METROLOGIE ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

**Décision n° 10.00.271.013.1
du 6 décembre 2010**

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 Paris Cedex 13

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie..**

Notification concernant :

L'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° e2 - 26 extension 6

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **IS2000 SMARTACH LXRY**
3. Noms du fabricant : **ACTIA Automotive**
4. Adresse du fabricant : 25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoire(s) : Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie
7. Date et nombre des essais : juin à novembre 2010 et selon liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement n° 10.00.271.012.1 du 6 décembre 2010
8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
 - unités embarquées sur le véhicule ACTIA familles SMARTACH STD toutes versions couvertes par le certificat d'homologation n° e2 - 25 et ses extensions, ainsi que

SMARTACH ADR , faisant l'objet du certificat d'homologation n° [e2] - 29 et ses extensions, et SMARTACH STDII, faisant l'objet du certificat d'homologation n° [e2] - 30 et ses extensions ;

- unités embarquées sur le véhicule CONTINENTAL AUTOMOTIVE type DTCO 1381 couvertes par le certificat d'homologation n° [e1] - 84 et ses extensions ;
- unités embarquées sur le véhicule STONERIDGE type SE5000 couvertes par le certificat d'homologation n° e5 - 0002 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **6 décembre 2010**

13. Documents descriptifs annexés : néant.

14. Remarques :

a) Liste des certificats de fonctionnement et de sécurité pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 05.00.271.005.1 du 25 janvier 2005, n° 05.00.271.017.1 du 28 juin 2005, n° 05.00.271.030.1 du 24 août 2005, n° 06.00.271.003.1 du 24 février 2006, n° 06.00.271.011.1 du 3 mars 2006, n° 06.00.271.017.1 du 24 mai 2006 et n° 10.00.271.012.1 du 6 décembre 2010 ;
- certificat de sécurité n° 2005/02 du 25 janvier 2005 et rapports de maintenance n° M 2005/02 du 27 juin 2005, n° M 2005/05 du 18 août 2005.

b) Inscriptions réglementaires :

- Sans changement

c) Plans et schémas déposés à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-060 et chez le fabricant.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Signé

Roger FLANDRIN